

FRANCE BOIS FORET INTERPROFESSION NATIONALE

Qualité:

Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO) Filière Forêt-Bois

A compléter et retourner avec votre ordre de paiement du Trésorier Payeur Général ou votre règlement au plus tard le 30/04/2014 à l'adresse suivante :

France Bois Forêt – Service Gestion CVO – 45 avenue du Général Leclerc – 60509 Chantilly Cedex

En vertu de l'arrêté ministériel du 06.06.2011, publication au Journal Officiel le 17.06.2011, le paiement de la CVO est obligatoire. Tous renseignements complémentaires disponibles sur www.franceboisforet.fr ou au 03 44 62 52 85.

Notre réf. Vos coordonnées postales En cas d'adresse hexación, mero de reporter celle-ci dans l'encadré - Vos observations - au veno. Dans le cadre de l'optimisation de la base de données des Contributeurs CVO Collectivités, merci de rappeler les montants déclarés et versés en : Régularisation polement CVO Declarés Vensés Vensés Date Jour / Moss / Année 2011 sur base 2010 El le règlement des CVO dues en 2011, 2012 et 2013 est obligatoire. ASSIETTE DE CALCUL - Déclaration 2014 sur base réelle 2013 (voir la notice jointe) Ventes de bois relevant du régime forestier (source ONF!!) Bois sur pied El 0,50 % Bois abattus bord de route O,50 % Régularisation Régularisation O,03 % Régularisation Regularisation O,05 % Régularisation Régularisation O,05 % Régularisation Régularisation O,25 % Régularisation Régularisation O,25 % Régularisation Régularisation O,25 % Régularisation Régularisation O,25 % Régularisation O,25 % Régularisation O,25 %	Tous re	enseignements complémer	ntaires disp	onibles sur <u>www.</u>	franceboisfo	<u>ret.fr</u> ou	ı au 03 44 62 52 85.						
Notre réf. Vos coordonnées postales Code NAF : e-mail : tol. :		V	otre i	dentific	ation	con	tributeur						
Note of et. Vos coordonnées postales En cas d'adressa insuatis, mort de reponte calle et dans fareadé « Vos chorvalitors » au vens. Dans le cadre de l'optimisation de la base de données des Contributeurs CVO Collectivités, merci de rappeler les montants déclarés et versés en : Régularisation Pailement CVO Déclarée Varsés Date Assistin Date Pailement CVO Déclarée Pailement des CVO dues en 2011, 2012 et 2013 est obligatoire. ASSISTTE DE CALCUL — Déclaration 2014 sur base réelle 2013 (voir la notice jointe) Ventes de bois relevant du régime hors TVA Bois sur pied Pois sur pied Bois randus usine Veriffé et arrêté à la somme de (en lettres) Veriffé et arrêté à la somme de (en lettres) Signature et cachet de la commune ou collectivité Est L'ordonnateur	Votre N° FBF					N° de SIRET, code NAF, activité, e-mail, téléphone							
En cas d'adresse inexacte, ment de reporter celle « dans l'encadré » Vos absenvations » au veso. Dans le cadre de l'optimisation de la base de données des Contributeurs CVO Collectivités, merci de rappeler les montants déclarés et versés en : Régularisation palement CVO Déclarés Versés Versés Dato Jour / Mois / Acrée 2011 sur base 2010 El El Pégularisation palement des CVO dues en 2011, 2012 et 2013 est obligatoire. ASSIETTE DE CALCUL – Déclaration 2014 sur base réelle 2013 (voir la notice jointe) Ventes de bois relevant du régime forestien (source ONFET) Bois sur pied Bois abattus bord de route Bois rendus usine Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Signature et cachet de la commune ou collectivité Ls: Lordonnateur	Notre réf.					SIRET:							
En cas d'adresse resuacie, mero de reporter celle-ci dans l'encadré - Ves observations - au vesso. Dans le cadre de l'optimisation de la base de données des Contributeurs CVO Collectivités, merci de rappeler les montants déclarés et versés en : Régularisation Déclarés Versés Date Jour / Mos / Arreleo	Vos coordonnées postales				Code NAF:								
En cas d'advance inecatio, merci de repondr celle d'anne l'accedés - Ves descriptions - au vesc. Dans le cadre de l'optimisation de la base de données des Contributeurs CVO Collectivités, merci de rappeler les montants déclarés et versés en : Régularisation palement CVO Déclarés Vensés Vensés Date dour / Moile / Arméle 2011 sur base 2010 El El règlement des CVO dues en 2011, 2012 et 2013 est obligatoire. ASSIETTE DE CALCUL - Déclaration 2014 sur base réelle 2013 (voir la notice jointe) Ventes de bois relevant du régime forestier (source ONFII) Bois sur pied El O,50 % Régularisation Année Vensés Taux de la CVO Montant provisionnel CVO Bois sur pied El O,50 % Régularisation ASSIETTE DE CALCUL (VI) Bois sur pied El O,50 % Régularisation Année Total à payer Vériffé et arrêté à la somme de (en lettres) Fait à: Signature et cachet de la commune ou collectivité Les: L'ordonnateur					e-mail	:							
Dans le cadre de l'optimisation de la base de données des Contributeurs CVO Collectivités, merci de rappeler les montants déclarés et versés en : Régularisation Déclarés Versés Date Jour / Mols / Année					tél. :								
Dans le cadre de l'optimisation de la base de données des Contributeurs CVO Collectivités, merci de rappeler les montants déclarés et versés en : Régularisation Déclarés Versés Date Jour / Mols / Année													
Dans le cadre de l'optimisation de la base de données des Contributeurs CVO Collectivités, merci de rappeler les montants déclarés et versés en : Régularisation Déclarés Versés Date Jour / Mols / Année													
merci de rappeler les montants déclarés et versés en : Régularisation paiement CVO Déclarés Versés Date Jour / Mois / Année	En cas d'adresse inexacte, merci de	e reporter celle-ci dans l'encad	ré « Vos obse	ervations » au verso.									
Régularisation paiement CVO 2011 sur base 2010 € € € 2012 sur base 2011 2013 sur base 2012 E RAPPEL : le règlement des CVO dues en 2011, 2012 et 2013 est obligatoire. ASSIETTE DE CALCUL — Déclaration 2014 sur base réelle 2013 (voir la notice jointe) Ventes de bois relevant du régime forestier (source ONF¹¹) Bois sur pied Bois abattus bord de route Bois rendus usine C Verifié et arrêté à la somme de (en lettres) Fat à : Lordonnateur	Dans le ca							CVO	Collect	ivités			
Palement CVO Declares Verses Jour / Mois / Année 2011 sur base 2010 € € € CO12 sur base 2011 E RAPPEL : le règlement des CVO dues en 2011, 2012 et 2013 est obligatoire. RASSIETTE DE CALCUL — Déclaration 2014 sur base réelle 2013 (voir la notice jointe) Ventes de bois relevant du régime forestier (source ONF¹¹) Bois sur pied Bois sur pied CVO Bois abattus bord de route Bois rendus usine Verifié et arrêté à la somme de (en lettres) Verifié et arrêté à la somme de (en lettres) Signature et cachet de la commune ou collectivité Le: L'ordonnateur		merci de	e rappe	eler les mo	ntants	decla	ares et verses en :						
2012 sur base 2011 2013 sur base 2012 RAPPEL: le règlement des CVO dues en 2011, 2012 et 2013 est obligatoire. RAPPEL: le règlement des CVO dues en 2011, 2012 et 2013 est obligatoire. Ventes de bois relevant du régime forestier (source ONF¹¹) Bois sur pied Bois abattus bord de route Bois rendus usine Partité et arrêté à la somme de (en lettres) Veriffé et arrêté à la somme de (en lettres) Signature et cachet de la commune ou collectivité Le: L'ordonnateur				Déc	clarés		Versés						
2012 sur base 2012 RAPPEL: le règlement des CVO dues en 2011, 2012 et 2013 est obligatoire. RASSIETTE DE CALCUL - Déclaration 2014 sur base réelle 2013 (voir la notice jointe) Ventes de bois relevant du régime forestier (source ONF¹¹) Bois sur pied Bois abattus bord de route Bois rendus usine Wentes de bois rendus usine Montant des ventes hors TVA Taux de la CVO Montant provisionnel CVO Bois abattus bord de route 0,50 % Régularisation année Total à payer Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Fait à: Signature et cachet de la commune ou collectivité Le: L'ordonnateur	2011 our boss 2010												
RAPPEL: le règlement des CVO dues en 2011, 2012 et 2013 est obligatoire. ASSIETTE DE CALCUL – Déclaration 2014 sur base réelle 2013 (voir la notice jointe) Ventes de bois relevant du régime forestier (source ONF ⁽¹⁾) Bois sur pied Bois sur pied Bois abattus bord de route Bois rendus usine Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Signature et cachet de la commune ou collectivité Le: L'ordonnateur	EUTT Sur base 2010		€	_		_€		€	ш				
RAPPEL: le règlement des CVO dues en 2011, 2012 et 2013 est obligatoire. ASSIETTE DE CALCUL — Déclaration 2014 sur base réelle 2013 (voir la notice jointe) Ventes de bois relevant du régime forestier (source ONF¹¹) Bois sur pied © 0,50 % Bois abattus bord de route © 0,33 % Bois rendus usine © 0,25 % Régularisation année Total à payer Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Signature et cachet de la commune ou collectivité Le: L'ordonnateur	2012 sur base 2011		€			€		€	ш				
RAPPEL: le règlement des CVO dues en 2011, 2012 et 2013 est obligatoire. ASSIETTE DE CALCUL — Déclaration 2014 sur base réelle 2013 (voir la notice jointe) Ventes de bois relevant du régime forestier (source ONF¹¹) Bois sur pied © 0,50 % Bois abattus bord de route © 0,33 % Bois rendus usine © 0,25 % Régularisation année Total à payer Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Signature et cachet de la commune ou collectivité Le: L'ordonnateur		_		_			_						
ASSIETTE DE CALCUL - Déclaration 2014 sur base réelle 2013 (voir la notice jointe) Ventes de bois relevant du régime forestier (source ONF¹¹) Bois sur pied Bois abattus bord de route Bois rendus usine Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Fait à: Signature et cachet de la commune ou collectivité Le: L'ordonnateur	2013 sur base 2012		€			€		€					
Ventes de bois relevant du régime forestier (source ONF(¹)) Montant des ventes hors TVA Taux de la CVO Montant provisionnel CVO Bois sur pied € 0,50 % € Bois abattus bord de route € 0,33 % € Bois rendus usine € 0,25 % € Régularisation année € Total à payer € Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Signature et cachet de la commune ou collectivité		RAPPEL : le règ	lement	des CVO du	ies en 20	11, 2	012 et 2013 est oblig a	atoir	e.				
Ventes de bois relevant du régime forestier (source ONF(1)) Montant des ventes hors TVA Taux de la CVO Montant provisionnel CVO Bois sur pied € 0,50 % € Bois abattus bord de route € 0,33 % € Bois rendus usine € 0,25 % € Régularisation année € Total à payer € Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Signature et cachet de la commune ou collectivité	ASSIETTE DI		Dácl	anation	201 <i>/</i> /	CIII	n haca ráalla 2	0 1'	3 (,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	a matia		-t-\	
forestier (source ONF¹¹) Bois sur pied € 0,50 % € Bois abattus bord de route € 0,33 % € Bois rendus usine € 7 total à payer Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Fait à: Le: Le: L'ordonnateur						Sui		T 1					
Bois abattus bord de route € 0,33 % € Régularisation année Total à payer Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Fait à: Le: L'ordonnateur	_					Taux de la CVO							
Bois rendus usine € 0,25 % Régularisation année Total à payer Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Fait à: Le: L'ordonnateur	Bois sur	pied	€			0,50 %			€				
Bois rendus usine © 0,25 % Régularisation année Total à payer Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Fait à: Le: L'ordonnateur	Bois abattus bo	ord de route					0,33 %	ī				€	
Régularisation année Total à payer € Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Fait à: Le: L'ordonnateur	Rois rendu	e usina			_		0.25 %	r					
Total à payer Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Fait à: L'ordonnateur Signature et cachet de la commune ou collectivité Le: L'ordonnateur	Dois rendu	3 usine				Rác		ŀ				€	
Vérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Fait à : Le : L'ordonnateur Signature et cachet de la commune ou collectivité L'ordonnateur								L				€	
Fait à : Signature et cachet de la commune ou collectivité Le : L'ordonnateur							Total à payer					€	
Fait à : Signature et cachet de la commune ou collectivité Le : L'ordonnateur	Vérifié et arrêté à la s	omme de (en lettres)									\blacksquare		
Le: L'ordonnateur					Sign	ature	et cachet de la commune	on co	llectivité				
	Le:							· · · · ·					
Nom:													
Prénom :					+								

2014

CONTRIBUTION VOLONTAIRE OBLIGATOIRE INFORMATIONS CVO

Ce coupon-réponse est à transmettre à FRANCE BOIS FORÊT, service gestion CVO, 45 rue du Général Leclerc 60509 CHANTILLY CEDEX pour le 30 avril 2014 au plus tard.

Vous pouvez effectuer votre réglement à l'ordre de FRANCE BOIS FORÊT par virement au n° de compte ci-dessous, ou par chèque. Joindre à cet envoi le justificatif du virement du mandat administratif **avec impérativement le N°de SIRET** de la Commune/Collectivité.

Votre référence doit impérativement être votre N° de SIRET

Notre RIB pour les virements à : Crédit Agricole d'Ile-de-France

IBAN (international Bank Account Number)									
FR76	1820	6002	8060	2868	0511	873			
BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882									

Titulaire du compte: France Bois Forêt COMMUNES ET COLLECTIVITÉS -10 avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS

Document d'information Synthèse des ventes de bois de 2013 entrant dans le calcul de la CVO 2014

Comme précisé dans la lettre d'information ci-jointe du Président de l'Interprofession nationale FRANCE BOIS FORÊT (FBF), le présent document vous indique les informations nécessaires au calcul de la Cotisation Volontaire Obligatoire due en 2014 à FBF, en vertu de l'article L.632-6 du Code Rural⁽²⁾. Un tableau récapitulatif des modes de calcul hors taxes constatées sur les ventes de bois et relevant du régime forestier vous est proposé.

Ces ventes doivent être réalisées sur la période de référence de l'année 2013, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Vous devez procéder à la régularisation de la CVO pour les années antérieures en cas de manquements à vos obligations.

La déclaration de vos recettes et la liquidation de la cotisation sont effectuées sous votre seule responsabilité. Il vous appartient de compléter ces données sur le bordereau de déclaration à retourner à France Bois Forêt - Service Gestion - CVO - 45 avenue du Général Leclerc - 60509 Chantilly Cedex, en vue du paiement correspondant.

Toutes questions ou contestations relatives à la CVO que votre commune ou collectivité entendrait poser devront être adressées directement et exclusivement au siège de FRANCE BOIS FORÊT, 10 avenue de Saint Mandé 75012 PARIS, seule autorité compétente pour traiter de l'exigibilité, de la liquidation et du recouvrement de cette cotisation.

Les bordereaux de déclaration de la CVO 2014 sont diffusés ou téléchargeables sur le site : www.franceboisforet.fr à compter du 15/03/2014.

Le réglement de la CVO s'effectue au plus tard le 30/04/2014.



Vos observations

L'interprofession Nationale France Bois Forêt soutient l'utilisation de la ressource forestière et l'emploi du bois.

France Bois Forêt - Service Gestion - CVO - 45 avenue du Général Leclerc - 60509 Chantilly Cedex - Tél. 03 44 62 52 85

(1) Le montant d'une vente de bois en bloc à prendre en compte est celui global fixé le jour de la vente. Le montant d'une vente de bois groupée à prendre en compte est celui des droits communaux figurant à l'avis de mise en paiement valant demande de prise en charge. Le montant d'une vente de bois destinée à l'unité de produit est celui fixé dans les factures d'acompte, de dénombrements partiels ou définitifs. Il convient donc de ne pas reporter pour les ventes à l'unité de produit, le prix estimatif global prévu au contrat de vente.

(2) Code Rural (partie législative- article L632-6 Loi n°99-574 du 9 JUILLET 1999, art. 69 - JO du 10 juillet 1999)

« les organisations interprofessionnelles reconnues, mentionnées aux articles L.632-1 et L.632-2, sont habilitées à prélever sur tous les membres des professions les constituant, des cotisations résultant des accords étendus selon la procédure fixée aux article L.632-3 et L.632-4 et qui, nonobstant leur caractère obligatoire, demeurent des créances de droit privé.

Lorsque l'assiette de la cotisation résulte d'une déclaration de l'assujetti et que celui-ci omet d'effectuer cette déclaration, l'organisation interprofessionnelle peut, après mise en demeure restée infructueuse au terme d'un délai d'un mois, procéder à une évaluation d'office dans les conditions précisées par l'accord étendu. Des cotisations peuvent, en outre, être prélevées sur des produits importés dans des conditions définies par décret. À la demande des interprofessions bénéficiaires, ces cotisations sont recouvrées en douane, à leur frais. Ces cotisations ne sont pas exclusives de taxes parafiscales.

Informations enregistrées par la CNIL. Numéro de déclaration 1464096 v 0 : « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement des données des contributeurs à la CVO et des règlements des cotisations avec édition des attestations correspondantes pour les CVO supérieures à 20 €, sauf sur demande. Les destinataires des données sont : France Bois Forêt. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à France Bois Forêt - Service Gestion - CVO - 45 avenue du Général Leclerc - 60509 Chantilly Cedex.